



Combien d'années risque-t-il de prison pour des atteintes

Par **mefix**, le **21/01/2010** à **09:16**

Bonjour, bonjour moi je voudrais savoir à combien de temps de prison une personne ayant fait des atteintes sur mineur va avoir à faire le max c'est quoi car mon frère est en prison depuis 1 an et 1 mois et hier le 20/1/2010 son avocat est allé le voir et lui a montré le dossier du juge et procureur et lui a dit si il continue à nier il fera 20 ans et si il dit qu'il est coupable il en fera que 10 ans. Mais toutes les charges contre lui ont eu un non lieu sauf les atteintes qui restent contre lui... quel droit il a ? a-t-il le droit de continuer à nier ? sachant que le juge et procureur ont déjà la sanction sans avoir eu de procès... son procès aura lieu septembre ou octobre 2010 sa femme mise en examen a bénéficié d'un non lieu total et le procureur va l'appeler en témoin à charge ...je croyais qu'une femme ou un mari ne pouvait pas témoigner l'un en vers l'autre (le non lieu était les suivants, viol, agression, menace après enquête ça a été démontré que les enfants mentaient c'est pour cela que le juge a mis un non lieu) voilà c'est tout ce que je sais à l'heure actuelle aujourd'hui. Je vous remercie de prendre le temps de me lire et peut-être de me répondre. Bonne journée. Je veux simplement savoir ce qu'il risque si il est condamné lui il continue de nier et le clame haut et fort mais voilà ça suffit peut-être pas. mefix

Par **mefix**, le **22/01/2010** à **12:57**

svp quelqu'un peut-il me répondre

Par **lebucheron88**, le **25/06/2010** à **19:23**

<http://www.votre-question-juridique.com> vous aurez des réponses